

Note pratique

Le régime foncier au stade de la conception des projets du FIDA

Kit d'information sur les régimes fonciers



Les notes pratiques préparées par la **Division des politiques et du conseil technique** du FIDA contiennent des suggestions et indications concrètes à l'intention des chargés de programmes de pays, des équipes de conception des projets et des partenaires d'exécution pour les aider à concevoir et à exécuter les programmes et les projets.

Elles présentent les aspects techniques et pratiques des approches, méthodologies, modèles et de composantes de projet qui ont été testés et dont il est possible de recommander la mise en œuvre et la transposition à plus grande échelle, y compris "les meilleures pratiques" et des études de cas pouvant servir de modèle dans leur domaine thématique particulier.

Les notes pratiques sont des outils qui servent à concevoir et à exécuter les projets en recourant aux meilleures pratiques observées sur le terrain. Elles serviront aux équipes de mode d'emploi pour appliquer certaines recommandations relatives aux politiques opérationnelles du FIDA, aux exigences standard des projets et aux outils de financement.

Ce sont des documents évolutifs qui seront régulièrement actualisés en fonction des nouveaux acquis de l'expérience et des informations que vous nous communiquerez.

Contact

Harold Liversage

Spécialiste technique principal
pour les questions foncières
Division des politiques et du conseil technique
courriel: h.liversage@ifad.org

Maria-Elena Mangiafico

Chargée de la gestion des savoirs
Division des politiques et du conseil technique
courriel: m.mangiafico@ifad.org

Remerciements

Ce kit d'information a été préparé par Francesca Carpano, consultante spécialisée en régimes fonciers, sous la supervision de Jean-Maurice Durand ancien spécialiste technique pour les questions foncières de la Division des politiques et du conseil du FIDA.

Octobre 2015

Table des matières

Liste des sigles.....	ii
Méthode d'évaluation de la problématique foncière au stade de la conception des projets	1
Les diverses phases de l'évaluation	1
Phase 1: Collecte et analyse initiales d'informations générales	1
Phase 2: Travail sur le terrain	2
Phase 3: Analyse finale et présentation de l'information	4
Modèle de termes de références pour l'évaluation de la problématique foncière au stade de la conception d'un projet:	6
Principaux renseignements concernant le régime foncier à inclure dans le rapport de conception du projet	9

Liste des sigles

CPP	Chargé de programme de pays
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
ONG	Organisation non gouvernementale
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
S&E	Suivi-évaluation

Méthode d'évaluation de la problématique foncière au stade de la conception des projets

L'évaluation de la problématique foncière au stade de la conception d'un projet a pour but de fournir des indications opérationnelles à inclure, selon le format pertinent et demandé (document de travail, paragraphes du document de projet, annexes), dans le rapport de conception du projet. Il sera ainsi possible de recenser les principaux problèmes liés au régime foncier dans la zone d'intervention et de voir comment ils pourraient être résolus d'un point de vue opérationnel dans le cadre du projet grâce à des activités et interventions concrètes.

Il est essentiel que les interventions soient conformes à la mission du FIDA et aux principes fondamentaux de sa politique foncière (voir l'encadré 1). Les interventions retenues peuvent constituer une composante du projet à part entière, une sous-composante ou un aspect de celle-ci. Les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation (qui, si cela est nécessaire ou approprié, figureront dans le document de projet)

préciseront ce que le FIDA pourrait faire concrètement dans la zone d'intervention pendant la durée d'exécution du projet. L'ampleur de cette évaluation dépendra de l'importance et de la pertinence des problèmes fonciers dans la zone d'intervention.

IMPORTANT : si une évaluation de la problématique foncière a déjà été réalisée au stade de la préparation du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats, la nouvelle étude en tiendra compte et se contentera d'en actualiser les aspects pertinents pour le projet et d'en définir les modalités opérationnelles d'exécution.

L'évaluation réalisée au stade de la conception d'un projet doit donc permettre de recueillir des données plus détaillées dans une optique opérationnelle consistant à examiner les problèmes concrets, à rechercher des partenaires d'exécution et à évaluer les capacités de ces derniers.

Encadré 1: Objectifs et principes directeurs de la politique foncière du FIDA

- S'aligner sur les priorités nationales et appuyer les stratégies de réduction de la pauvreté
- Respecter en toutes circonstances le principe d'innocuité
- Evaluer la diversité et la nature dynamique des structures agraires et des systèmes fonciers en place
- Privilégier le renforcement du pouvoir d'action des populations rurales pauvres et des organisations qui les représentent
- Forger des partenariats complémentaires avec des acteurs partageant la même vision
- Privilégier la dimension sexospécifique des droits fonciers
- Adhérer au principe du consentement préalable, libre, et éclairé
- Appuyer des services de production et des filières commerciales propres à optimiser les effets positifs de l'accès à la terre et de la sécurité foncière

Les diverses phases de l'évaluation

L'évaluation de la problématique foncière peut se diviser en trois phases.

Phase 1: Collecte et analyse initiales d'informations générales

Cette première phase comprend les étapes suivantes:

- 1 Rassembler et analyser les documents pertinents concernant le pays et les opérations antérieures et en cours du FIDA dans ce dernier. Si une évaluation de la problématique foncière a déjà été réalisée au stade de la préparation du COSOP axé sur les résultats et que les données demeurent d'actualité, il pourra suffire de l'actualiser et de la compléter.
- 2 Interviewer (en personne ou à distance) les spécialistes (chargés de programmes de pays [CPP], consultants ayant travaillé dans le pays et/ou sur la problématique foncière dans la région, conseillers techniques, ONG, etc.) pour se faire une idée des problèmes liés au régime foncier dans le pays. Il faudra accorder une attention particulière à la zone d'intervention du projet.

- 3 À partir des informations recueillies et des entretiens réalisés, répertorier les principales parties prenantes du pays à rencontrer au cours de la deuxième phase de l'évaluation, c'est-à-dire sur le terrain.

Par documents pertinents, on entend ceux qui portent sur:

- Le pays: situation économique générale dans le pays et dans la zone d'intervention; législation nationale concernant les terres, en mettant spécifiquement l'accent sur la législation et les règles à être utilisées au cours de l'exécution des projets (voir l'encadré 2); et tout rapport du FIDA ou d'autres bailleurs ou organisations expliquant la situation foncière du pays et de la zone d'intervention.

Encadré 2: Cadre juridique

Lois

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Constitution• Code civil et Code rural• Lois et règlements fonciers• Politique foncière• Lois sur les successions• Lois sur les biens des époux• Lois sur les transferts de terres et les baux | <ul style="list-style-type: none">• Lois sur les hypothèques• Lois sur le cadastre des terres et la délivrance des titres fonciers• Lois sur l'expropriation• Lois sur les forêts• Lois sur l'impôt foncier• Lois sur l'arpentage et la cartographie des terres• Lois sur les zones protégées | <ul style="list-style-type: none">• Lois sur les pâturages• Lois sur l'environnement• Règlements sur l'utilisation des terres• Autres lois et règlements sur les ressources naturelles |
|--|---|---|
- Pluralisme juridique**
- Droit religieux
 - Droit coutumier

- Les activités du FIDA dans le pays:
 - COSOP précédent(s) axé(s) sur les résultats, le cas échéant (<http://www.ifad.org/operations/policy/cosop.htm#list>)
 - Documents de projets achevés ou en cours concernant les problèmes fonciers (<http://www.ifad.org/operations/projects/regions/country.htm>), par exemple rapports de conception, documents des revues à mi-parcours, rapports de fin de projet.
 - Rapports d'évaluation sur le pays et les projets (http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/index.htm)
 - Études de cas, notes d'information, etc.
- Autres ressources pour ceux qui ne connaissent pas les opérations du FIDA:
 - Directives relatives à la conception des projets (<http://intranet/guides/manuals/project/index.htm>)
 - Politique du FIDA en matière foncière (<http://www.ifad.org/pub/policy/land/f.pdf>)
 - Cadre stratégique du FIDA en cours

Durée approximative: cette phase pourra prendre de trois à cinq jours, selon l'envergure et le niveau de détail de l'évaluation et en fonction de la disponibilité de données et sources d'informations secondaires.

Phase 2: Travail sur le terrain

- 1 Au cours de cette phase, rencontrer les principales parties prenantes et personnes ressources sur le terrain pour recueillir des données sur les aspects principaux de la problématique foncière dans la zone d'intervention. S'il y a lieu, visiter les anciens projets du FIDA (en rapport avec le projet en cours de conception) et rencontrer le personnel qui en est chargé, ainsi que les bénéficiaires, afin d'évaluer l'action du FIDA dans la zone d'intervention et ses répercussions pour les bénéficiaires. Recourir à des entrevues individuelles ou à des réunions collectives, selon les cas.
- 2 Constamment revoir et valider les informations pendant les visites sur le terrain.

- 3 Évaluer les divers aspects de la problématique foncière (comme indiqué ci-après) et rencontrer les principales personnes ressources.

Accès à la terre et régime foncier

- Formes de tenure des terres et des ressources: propriété privée, propriété collective, propriété communale, régime coutumier et informel, concession, bail, métayage, droit d'usage, occupation sauvage, bien matrimonial.
- Structure de la tenure des terres et des ressources: sans terre, propriété foncière et accès à la terre pour les femmes (au sein du ménage et en tant que chef de famille), propriété foncière et accès à la terre pour les groupes marginalisés (par exemple peuples autochtones, jeunes), propriété et accès pour les intérêts commerciaux, propriété et accès pour les intérêts étrangers.
- Moyens d'acquérir des terres et des ressources: achat, héritage, programmes de distribution, régularisation, restitution, privatisation, baux emphytéotiques, métayage, individualisation, droit d'accès coutumiers.
- Évolution de la structure du régime foncier: réformes foncière et agraire, restructuration des exploitations agricoles, individualisation, réinstallation forcée, attribution de terres, redistribution de terres, réforme foncière soutenue par le marché, privatisation, urbanisation.
- Changements au sein des ménages: mariage, divorce, naissance, polygamie, décès.
- Droits et accès aux ressources naturelles, gestion de ces dernières: eau, forêts, pâturages, zones humides, ressources du sous-sol, réserves, terres d'État.
- Risques que pourrait poser le projet, par exemple déplacements forcés et réinstallation de populations du fait de la construction d'infrastructures ou de la mise en œuvre d'opérations de régularisation foncière.

Institutions s'occupant des questions foncières

- Institutions: ministères ou départements chargés de la terre et des ressources naturelles, organismes décentralisés et locaux chargés de la terre et des ressources, organes de droit coutumier et organismes chargés de l'attribution des ressources.
 - Règlement des différends fonciers: système judiciaire, organismes de règlement des différends relatifs à la terre et aux ressources, organes coutumiers de règlement des différends.
 - Administration foncière: reconnaissance formelle ou informelle des droits d'occupation, systèmes d'enregistrement des terres et titres de propriété, cadastre.
 - Société civile: ONG travaillant sur les questions se rapportant à la terre et aux ressources, organisations agricoles, associations d'utilisateurs de l'eau.
 - Secteur privé: associations professionnelles privées de juristes, de géomètres, d'agents immobiliers, de banquiers, d'organismes de crédit.
 - L'analyse des institutions susceptibles de participer à l'exécution du projet comprendra également une estimation des capacités de ces dernières et de leur poids et importance relatifs en terme d'influence sur le régime foncier des populations pauvres (un moyen relativement aisé de procéder, y compris pour appréhender les relations de pouvoir existant dans la zone du projet, consiste à passer en revue un échantillon des conflits fonciers récents).
- 4 Rencontrer la population ciblée et identifier de quelle manière les interventions possibles du FIDA pourraient se répercuter sur ses divers segments, sans considérer les groupes (par exemple les femmes, les jeunes, les ménages, etc.) comme des entités homogènes mais en tenant compte de leurs situations et besoins différents (en recourant par exemple à la méthode de recherche participative). Il faudra en particulier mettre l'accent sur les risques que posent les déplacements et réinstallations forcés. Des mesures d'atténuation adaptées devront être envisagées, sur un mode participatif en collaborant avec les populations susceptibles d'en pâtir, conformément aux prescriptions de la politique foncière du FIDA (consentement libre et préalable, indemnisation, accords à l'amiable, etc.).

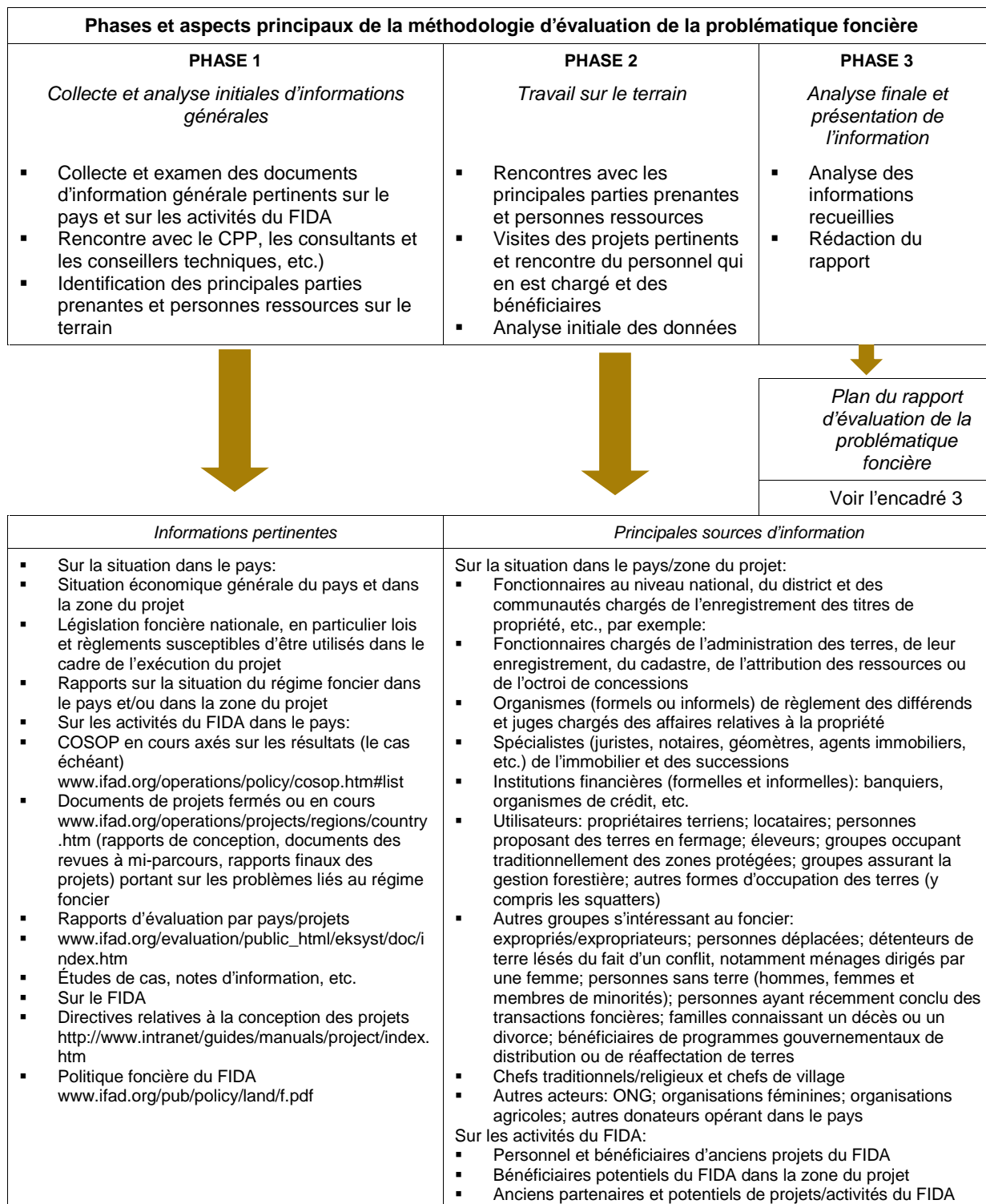
Durée approximative: cette phase pourra prendre de 10 à 15 jours, en fonction de l'envergure et du niveau de détail de l'évaluation.

Phase 3: Analyse finale et présentation de l'information

Analyser et présenter les informations recueillies dans le format le plus adapté, tel que demandé par le CPP. Cette analyse devra pleinement respecter la mission du FIDA. On trouvera dans l'encadré 3 un aperçu du contenu possible du rapport d'évaluation de la problématique foncière.

Durée approximative: cette phase pourra prendre de trois à cinq jours, selon l'envergure et le degré de détail du rapport d'évaluation.

Le schéma ci-dessous résume le processus d'évaluation de la problématique foncière au stade de la conception d'un projet.



Encadré 3: Plan du contenu du rapport d'évaluation de la problématique foncière (document de travail)

1. Introduction
2. Aperçu des problèmes liés au régime foncier (et aux autres ressources naturelles, si besoin est) dans la zone du projet
 - a. Politiques foncières
 - i. Politiques foncières nationales
 - ii. Politiques agricoles et réformes agraires
 - b. Cadre juridique
 - i. Droit écrit
 1. Lois
 2. Institutions
 - ii. Règles coutumières et structures socioéconomiques
 1. Modalités traditionnelles d'accès à la terre
 2. Dualité du droit écrit et du droit coutumier et impact possible sur le projet
 - c. Régime foncier dans la zone du projet
 - i. Description de la structure du régime foncier et des droits fonciers
 - ii. Baux et métayage – droits secondaires
 - iii. Insécurité foncière
 1. Problématique genre
 2. Problèmes concernant les jeunes et la succession
 3. Populations autochtones
 4. Non-résidents, personnes déplacées à l'intérieur du pays, rapatriés, etc.
 - iv. Conflits fonciers et mécanismes de résolution des différends
 - v. Interactions entre la terre et les autres ressources naturelles
 1. Eau (terres irriguées, retenues d'eau, pêcheries)
 2. Forêts
 3. Fourrage
 4. Zones protégées et d'intérêt environnemental
 - vi. Autres tendances pertinentes
3. Expérience du FIDA dans le pays en matière foncière
 - a. Projets antérieurs
 - b. Autres activités (par exemple, dons, etc.)
4. Interventions d'autres acteurs en rapport avec le foncier
 - a. Projets et autres interventions
5. Leçons apprises des opérations antérieures (par le FIDA et d'autres donateurs)
6. Synergies éventuelles avec d'autres projets d'acteurs nationaux et internationaux dans le pays
 - a. Projets d'acteurs internationaux (autres donateurs, institutions des Nations Unies, ONG internationales, etc.)
 - b. Projets nationaux (exécutés par des ONG nationales, des organisations agricoles, des associations d'utilisateurs d'eau, etc.)
7. Recommandations relatives à la conception
 - a. Description des activités proposées, des modalités d'exécution et des coûts s'y rapportant (en fonction de l'envergure des activités foncières du projet: composante, sous-composante ou aspect de l'une de celles-ci)
 - b. Possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle
 - c. Inclusion des activités relatives à la terre dans le cadre logique et définition d'indicateurs pertinents (de premier, deuxième et troisième niveaux)
 - d. Identification et évaluation des risques (pour le projet, et posés par le projet) et élaboration de mesures d'atténuation
 - e. Vérification de la cohérence avec les politiques du FIDA
 - f. Options et stratégies relatives à la concertation sur les politiques

Annexe 1. Liste des personnes et institutions sources d'information

Annexe 2. Bibliographie

Modèle de termes de références pour l'évaluation de la problématique foncière au stade de la conception d'un projet:

À quoi sert ce modèle? Le CPP devra utiliser ce modèle de mandat afin de recruter des consultants chargés de réaliser l'évaluation de la problématique foncière. Ce mandat devra être adapté aux besoins particuliers et, par conséquent, la portée pourra en être élargie ou restreinte en fonction de la nature et de la complexité des questions foncières dans les zones d'intervention du FIDA, ainsi que de leur pertinence pour le projet en cours d'élaboration. Ce modèle peut donc servir pour commander un document de travail complet ou une analyse moins détaillée, qui sera néanmoins utile pour élaborer des sections et paragraphes spécifiques du rapport final de conception du projet.

À quel stade faut-il l'utiliser? Au stade la conception d'un projet.

Quelle en est la teneur? Ce modèle indique les aspects du régime foncier dans la zone du projet qu'il faut analyser, ainsi que ceux des interventions antérieures du FIDA et, éventuellement, d'autres bailleurs de fonds, du gouvernement et d'organisations de la société civile, afin de tirer parti des acquis et des expériences pour définir l'orientation d'un nouveau projet. Ce modèle n'a rien d'exhaustif et devra être adapté à la situation particulière de la zone du projet. Il sera donc possible d'y ajouter ou d'en supprimer certaines sections/problématiques, selon les besoins.

Termes de référence Mission de conception du projet [insérer le titre du projet et le nom du pays]

1. Contexte et brève présentation du projet du FIDA

1.1. *Projet du FIDA*

Brève description du projet (établie à partir de la note conceptuelle), notamment:

- la finalité globale et les objectifs spécifiques du projet
- ses composantes
- la zone d'intervention
- la population ciblée

1.2. *Problèmes fonciers spécifiques*

Brève description des problèmes fonciers du pays et de leurs répercussions éventuelles sur le projet, que le consultant étudiera au cours de sa mission. S'il y a lieu, décrire brièvement comment les questions foncières ont été réglées dans le cadre des opérations antérieures du FIDA.

2. Objet, description et méthodologie de la mission

Brève introduction expliquant ce qui est demandé au consultant et décrivant le contenu du produit final attendu.

Les aspects que le consultant doit étudier sont les suivants.

- A. Analyse de la situation actuelle: évaluations générale et régionale du régime foncier et de la dynamique dans les zones d'intervention, y compris un rappel des aspects historiques à l'origine de cette situation qui ont une incidence sur l'accès à la terre et la sécurité foncière des groupes cibles du FIDA. Il faudra notamment fournir des informations sur:
 - le cadre politique et juridique, y compris les règles coutumières et religieuses qui ont une incidence sur le régime foncier;

- le cadre institutionnel: rôle des institutions gouvernementales et non gouvernementales (y compris coutumières et religieuses) s'occupant du foncier aux niveaux central et local et offrant des prestations, des services et des possibilités dans la zone d'intervention du FIDA;
 - le régime foncier, en précisant en particulier la situation des populations les plus vulnérables, par exemple les femmes, les peuples autochtones, les jeunes (en soulignant leurs possibilités d'accès [ou leur manque d'accès] à la terre). Le consultant devra en particulier se concentrer sur la structure foncière, la question des droits secondaires, les droits des métayers, ainsi que les conflits fonciers, leur origine et les mécanismes de règlement de ces différends;
 - l'existence d'autres tendances pertinentes (par exemple, accaparement de terres, marchés, etc.) et d'autres données pouvant être utiles à la conception du projet et son exécution (par exemple, cartes cadastrales, cartes élaborées avec la participation des communautés, etc.);
 - si le projet prévoit des activités d'irrigation et de construction d'infrastructures, se concentrer sur l'accès à la terre et à l'eau, évaluer la nouvelle situation qui prévaut du fait de l'augmentation de la valeur de la terre, ainsi que les risques liés au déplacement forcé et à la réinstallation de populations. Proposer des recommandations et des mesures d'atténuation de ces risques, à inclure dans les composantes concernées du projet.
- B. Analyse des expériences passées et des enseignements tirés par le FIDA et d'autres acteurs (autres bailleurs, organisations de la société civile, ONG, etc.):
- projets achevés du FIDA, y compris ceux qui sont en rapport avec les projets en cours;
 - interventions d'autres acteurs;
 - leçons apprises de ces interventions.
- C. Estimation des synergies potentielles avec d'autres initiatives concernant la terre encouragées à l'échelle nationale, régionale et locale qu'il conviendrait de prendre en compte dans le cadre du projet du FIDA, aux stades de la conception et de l'exécution. S'il y a lieu, recherche dans le pays de partenaires et de spécialistes susceptibles d'accompagner la mise en œuvre des aspects fonciers du projet (ONG, groupes de réflexion, consultants individuels, etc.).
- D. Recommandations et éléments pour la conception:
- description des activités proposées en fonction de l'importance des aspects fonciers du projet: composante, sous-composante ou partie des activités; si l'insécurité foncière est un problème majeur pour les groupes cibles du FIDA, décrire les activités et mesures concrètes que le projet pourrait entreprendre pour remédier à la situation;
 - possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle;
 - inclusion des activités en rapport avec la terre dans le cadre logique et définition d'indicateurs pertinents.

Méthodologie: Dans le but d'étudier les aspects mentionnés ci-dessus, le consultant réalisera une étude documentaire et analysera les principaux documents, puis se rendra sur le terrain pour rencontrer les principales parties prenantes et personnes ressources du pays afin de recueillir des renseignements de première main et de valider les constatations qu'il aura faites lors de son étude documentaire. Le consultant analysera ensuite l'ensemble des données et produira les documents indiqués dans le paragraphe ci-dessous.

3. Produits

Les produits demandés pourraient être:

- un document de travail;
- des paragraphes à inclure dans l'aide-mémoire et dans le rapport de conception du projet;
- des tableaux;
- des annexes.

Tous les documents pertinents recueillis par le consultant au cours de son travail devront être soumis au CPP à l'issue de sa mission.

Le consultant produira [*préciser le produit*] d'un maximum de [*indiquer le nombre*] pages (cartes et annexes comprises/non comprises) en [*préciser la langue*]. Le document sera étayé par les données et les observations recueillies ainsi que par les résultats des entretiens réalisés.

4. Profil et compétences du consultant

Spécialisation technique, par exemple sur les questions foncières dans [*ajouter la zone ou le pays*], ayant une connaissance pratique et juridique (dans certains cas, des compétences et connaissances particulières seront exigées).

Aptitudes linguistiques: anglais, espagnol, arabe et/ou français, selon le pays.

Compétences rédactionnelles, c'est-à-dire aptitude à bien rédiger.

5. Gestion et supervision

Indiquer qui assurera la supervision du consultant et, si besoin est, qui passera en revue la première version du document.

6. Durée, calendrier et coût

Le consultant sera recruté pour [*ajouter le nombre*] jours de travail durant la période [*ajouter les dates*].

La première version du [*préciser le produit*] devra être livrée pour le [*ajouter la date*].

Les honoraires journaliers du consultant se chiffreront à [*ajouter le montant*] USD, soit au total un montant de [*ajouter le montant*] USD.

Principaux renseignements concernant le régime foncier à inclure dans le rapport de conception du projet

À quoi sert cette liste? Cette liste peut servir de référence aux CPP et/ou aux consultants lors de la rédaction du rapport de conception du projet pour s'assurer que tous les renseignements pertinents y figurent bien.

À quel stade doit-elle être utilisée? Au stade de l'élaboration du projet, lors de la rédaction du rapport de conception du projet et, dans une moindre mesure, au cours des missions de supervision.

Quelle en est la teneur? On y trouvera le type de renseignements en rapport avec le foncier (sous réserve que ces informations soient pertinentes) à inclure dans les divers chapitres du rapport de conception du projet. L'exhaustivité des renseignements dépend du poids et de la pertinence des questions foncières dans le cadre du projet (par exemple, si les activités en rapport avec le régime foncier constituent une composante sur la problématique foncière ou n'en sont qu'un aspect).

Liste de renseignements

Table des matières du rapport de conception du projet	Renseignements à inclure dans le rapport de conception du projet
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	
A. Contexte national et développement rural	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les questions foncières à l'origine de la pauvreté rurale (et vice versa) ainsi que les obstacles et perspectives concernant la réduction de la pauvreté; • des renseignements précis sur les petits paysans (fournir la définition nationale de "petit paysan"), en insistant particulièrement sur les groupes vulnérables, par exemple les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, etc.; • la politique nationale, le cadre juridique et les règlements coutumiers concernant la terre et les stratégies relatives aux autres ressources naturelles (s'il y a lieu); • les principaux problèmes de nature structurelle et les nouvelles problématiques foncières (par exemple, fragmentation, accaparement des terres, accès limité à la terre pour les populations rurales pauvres et insécurité foncière, etc.). <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 (Pays et contexte rural); • Annexe 2 (Pauvreté, ciblage et problématique genre).
B. Justification	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des explications sur la contribution du projet aux objectifs des stratégies et politiques du gouvernement concernant la terre et aux objectifs correspondants du COSOP axé sur les résultats (s'il y a lieu, préciser les faits nouveaux qui n'avaient pas été prévus dans le COSOP axé sur les résultats); • une description de la façon dont les aspects foncières du projet s'inscrivent dans les projets/dons en cours du FIDA concernant la terre et créent des liens avec les activités et politiques d'autres institutions internationales (harmonisation) et parties prenantes importantes; • une description de la contribution singulière ou supplémentaire du FIDA (valeur ajoutée) sur les questions foncières; • s'il s'agit d'une transposition à plus grande échelle d'une expérience du FIDA ou d'une initiative d'un partenaire,

	<p>des précisions sur les facteurs/modalités retenues ainsi que sur les obstacles à surmonter et les opportunités à saisir (d'ordre financier, politique, institutionnel et culturel, partenariats, apprentissage, etc.).</p> <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 (Pays et contexte rural); • Annexe 2 (Pauvreté, ciblage et problématique genre).
II. DESCRIPTION DU PROJET	
<p>A. Zone d'intervention et groupes cibles</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • problématique foncière dans la zone d'intervention; • problèmes majeurs en rapport avec la terre dans la zone d'intervention révélés par l'analyse de la pauvreté et de l'évaluation de la problématique foncière; • problèmes fonciers spécifiques et attentes particulières des divers groupes ou sous-groupes ciblés par le projet. <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 (Pauvreté, ciblage et problématique genre); • Annexe 4 (Description détaillée du projet).
<p>B. Objectif de développement et indicateurs d'impact</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le(s) résultat(s) escompté(s) concernant le foncier et l'impact prévu sur le ou les groupes cibles; • des indicateurs intermédiaires pour mesurer les progrès de la réalisation de ce(s) résultat(s) et de cet impact (par exemple, nombre de titres de propriété attribués, superficie de terres bénéficiant de droits d'accès sécurisés, etc.). <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 4 (Description détaillée du projet).
<p>C. Résultats et composantes</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des détails sur les activités foncières et les résultats s'y rapportant (personnes responsables des produits et des principaux effets, bénéficiaires, aspects liés au renforcement des institutions, recherche d'organismes d'exécution, aspects innovants). <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 4 (Description détaillée du projet).
<p>D. Leçons apprises et conformité avec les politiques du FIDA</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les enseignements tirés de l'expérience sur les problèmes et les activités en rapport avec la terre qui ont influé sur le projet ou lui ont été appliqués. Ces enseignements sont issus des activités du FIDA concernant des prêts, des dons, la concertation sur les politiques, les partenariats et la gestion des savoirs ainsi que des meilleures pratiques d'autres partenaires; • il faudra aussi aborder dans cette section le respect des principes de la politique foncière du FIDA. <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 3 (Performance du pays et leçons apprises); • Annexe 12 (Respect des politiques du FIDA).
III. EXÉCUTION DU PROJET	
<p>A. Approche</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout aspect foncier lié à la justification et aux modalités d'exécution du projet; • une description de l'approche utilisée pour associer le groupe cible aux activités foncières. <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 5 (Aspects institutionnels et modalités d'exécution).
<p>B. Cadre organisationnel</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les principales institutions (ainsi que leurs fonctions et leurs capacités) chargées de l'exécution des activités foncières (organismes prestataires, utilisateurs et facilitateurs); • tout partenariat stratégique destiné à appuyer les activités foncières du projet.

	<p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> Annexe 5 (Aspects institutionnels et modalités d'exécution).
<p>C. Planification, suivi-évaluation (S&E), apprentissage et gestion des savoirs</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> toute information sur les activités de planification, de suivi et de production de savoirs en rapport avec le foncier, notamment apprentissage par et avec les bénéficiaires (capacité d'analyser leurs problèmes fonciers et de proposer des solutions, critères d'évaluation, etc.); manque de connaissances à combler, thèmes de "recherche-action" à proposer, format du travail d'évaluation participative des parties prenantes (évaluation par les bénéficiaires des activités des projets); perspective de transposition à plus grande échelle des activités liées à la terre. <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> Annexe 6 (Planification, S&E et gestion des savoirs).
<p>D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance</p>	<p>Décrire en détail les partenariats stratégiques proposés (voir B) de façon à faciliter les achats par voie de "contrat de gré à gré".</p>
<p>E. Supervision</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> tout aspect essentiel lié à la terre auquel il faudra s'intéresser de près lors de la supervision; le profil du spécialiste des questions foncières auquel il faudra faire appel pour la supervision.
<p>F. Identification et atténuation des risques</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> tout risque majeur lié à la problématique foncière dont on estime qu'il a le plus de probabilité de se produire et aura le plus de conséquences sur les activités du projet; cette section devra aussi inclure une analyse des risques que le projet pourrait poser: notamment le déplacement et la réinstallation forcés de populations (du fait de la construction d'infrastructures ou d'opérations de régularisation foncière). Des mesures devront être prises pour atténuer ces risques, dans le respect des principes de la politique foncière du FIDA (notamment le principe consistant à "ne pas nuire" et celui du "consentement préalable, libre et éclairé"); les mesures précises prises pour atténuer ce ou ces risques. <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> Annexe 4 (Description détaillée du projet).
<p>IV. COÛT, FINANCEMENT, AVANTAGES ET DURABILITÉ DU PROJET</p>	
<p>A. Coût du projet</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> tous les coûts afférents aux activités en rapport avec le foncier. <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> Annexe 9 (Coût et financement du projet).
<p>B. Financement du projet</p>	
<p>C. Résumé des avantages et analyse économique</p>	<p>Cette section devrait contenir les renseignements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> tous les avantages tirés des activités liées au foncier par le ou les groupes cibles. <p>Où doivent figurer ces renseignements:</p> <ul style="list-style-type: none"> Annexe 10 (Analyse économique et financière).
<p>D. Durabilité</p>	<p>Cette section devrait préciser les éléments essentiels liés à la terre qui renforceront la pérennité des acquis du projet.</p>



Fonds international de développement agricole

Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie

Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463

Courriel: ifad@ifad.org


www.ifad.org

www.ruralpovertyportal.org

 ifad-un.blogspot.com

 www.facebook.com/ifad

 [instagram.com/ifadnews](https://www.instagram.com/ifadnews)

 www.twitter.com/ifadnews

 www.youtube.com/user/ifadTV